

Déclaration préalable du SNUDI-FO

Groupe de Travail Académique "postes adaptés" du 24 mars 2014

Monsieur le président,

Le SNUDI-FO dénonce depuis plusieurs années le manque criant de moyens en regard des demandes qui ont décuplé.

Monsieur le recteur nous avait dit lors d'une audience accordée à FO en novembre dernier qu'il était contraint de porter l'essentiel des moyens sur le dispositif "plus de maîtres que de classes" mais qu'il allait essayer de faire "un effort". Force est de constater que le choix du recteur est de privilégier l'affichage politique de ce dispositif au détriment de la prise en compte de la santé de nos collègues.

La circulaire n° 2007-106 du 9-5-2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement confrontés à des difficultés de santé stipule que :

*"L'objectif poursuivi par l'ensemble de mesures graduées proposé par le décret relatif à l'adaptation du poste de travail est, pour certains personnels temporairement fragilisés, **d'aider à leur maintien en activité, mais aussi pour d'autres plus gravement atteints dans leur état de santé, de les accompagner, autant que possible, dans une démarche progressive de retour à l'emploi.**"*

Ce double objectif est-il atteint dans notre académie ?

44 Equivalents Temps Plein pour 14089 collègues enseignants du premier degré dans notre académie, soit un poste Equivalent Temps Plein pour 320 collègues !

Le nombre de postes attribués reste inchangé alors que le nombre de demandes a encore considérablement augmenté cette année (243 demandes cette année contre 173 en 2013 et 148 en 2012).

Le diagnostic est sans appel : pour cette année, seule une nouvelle demande sur quatre est prise en compte dans votre projet !

Pour FO, c'est inadmissible. Depuis 2 ans, l'administration distribue des miettes de 3 heures d'allègement horaire qui ne permettent pas de soulager réellement la souffrance de nos collègues ni d'organiser dans des conditions correctes leur complément de service.

Cette année, le ministre impose les nouveaux rythmes scolaires qui dégradent fortement les conditions de travail des enseignants et plus particulièrement celles de nos collègues examinés aujourd'hui pour leur demande d'aide.

De fait, ces "nouveaux rythmes scolaires" voudraient leur imposer ou leur imposent déjà une demi-journée de travail supplémentaire, alors même que de nombreuses demandes restent sans réponse dans votre projet ! Pour les collègues qui subissent déjà cette année cette réforme, nous avons de véritables appels au secours. Nos collègues ne peuvent plus récupérer en milieu de semaine et accumulent une fatigue insurmontable, en particulier dans les écoles maternelles.

Ces 2 dernières années, la réponse dérisoire (découpage des allègements horaire en miettes de 3 heures) conduit des collègues au désespoir au point que certains ont même renoncé cette année à établir des demandes.

L'inquiétude est grande ; comment comptez-vous mettre en œuvre cette année les allègements horaires dans cet éclatement imposé des horaires journaliers ? Par exemple, comment l'administration va-t-elle organiser le complément d'un enseignant qui bénéficiera d'un allègement de 6 heures dans un cadre journalier de temps d'enseignement de 5h15 ?

Le SNUDI-FO n'accepte pas que nos collègues fassent les frais de cette réforme destructrice des droits des collègues comme on le voit également pour les temps partiels.

C'est pourquoi FO revendique :

- l'abrogation du décret Peillon du 24 janvier 2013 et le maintien de l'unicité horaire de l'Ecole publique.

- que les moyens en Equivalents Temps Plein soient accordés par le recteur à la hauteur des demandes exprimées par nos collègues les plus vulnérables, afin de leur permettre d'exercer leur fonction dans les conditions les mieux adaptées à leurs besoins.